



STT

CIUSSS
NIM-CSN

7513 Saint-Hubert
Montréal, Québec, H2R 2N7
514-439-6073

Description de tâches du responsable à l'information et à la mobilisation

Comité Info-Mob :

Les personnes élues relèvent et coopèrent avec la vice-présidence à l'information et à la mobilisation.

Connaissances et aptitude à développer :

- Connaissance et maîtrise des logiciels Microsoft Office;
- Connaissance de la convention collective nationale, locale ainsi que les lois (normes du travail, Code du travail, etc.);
- Connaissance de la structure syndicale, de ses représentants et des différents comités;
- Connaissance de l'organisation de l'employeur et de ses représentants;

Tâche et responsabilités des responsables à l'information et à la mobilisation :

- Développer une structure militante pour la distribution de l'information et pour aider à l'application des plans de mobilisation participative;
- Appliquer la politique d'accueil des nouveaux membres en collaboration avec le comité à la permanence;
- Assurer la signature des cartes de membres en collaboration avec le comité à la permanence;
- Suivre les orientations du comité exécutif et du conseil syndical afin d'assurer une cohérence dans nos actions syndicales;
- Être responsable de l'application des plans de mobilisation participative;
- Être responsable de la vie syndicale;
- Informer les membres des dossiers d'actualité, en rédigeant des articles d'information pour le journal syndical, le site internet ou tout autre moyen de communication;
- Siéger au comité infomob;



STT

CIUSSS
NIM-CSN

7513 Saint-Hubert
Montréal, Québec, H2R 2N7
514-439-6073

- S'assurer que les décisions prises lors des instances du syndicat prennent en considération la réalité de nos membres, notamment sur le volet féministe et des communautés ethnoculturelles;
- Favoriser la participation active à la vie syndicale des membres particulièrement des femmes, des communautés ethnoculturelles et des jeunes;
- Établir une procédure de diffusion en concordance avec les lois existantes et après validation auprès de la personne conseillère de la FSSS ou du CCMM;
- Distribuer le matériel de communication et mobilisation participative en respect de la procédure de diffusion;
- Participer aux campagnes de maraudages;
- Participer aux activités de mobilisation participative;
- Animer la vie syndicale en collaboration avec la banque des militants et les différents comités du syndicat.

***** À la suite de l'adoption des nouveaux statuts et règlements en assemblée triennale le 11 novembre 2020 et en lien avec le décloisonnement des unités de base, les lieux de travail des responsables seront déterminés en comité**

Il est donc important de savoir que les élections détermineront uniquement les responsables sur les comités.

Noter aussi que les tâches peuvent être modifiées ou ajoutées.